

Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes
de Techniques d'éducation
en services de garde (322.03) et (900.94)
conduisant au diplôme
d'études collégiales (DEC)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)

au Cégep du Vieux Montréal

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes conduisant au diplôme et à l'attestation d'études collégiales (DEC et AEC) en *Techniques d'éducation en services de garde* (322.03 et 900.94) offerts par le Cégep du Vieux Montréal s'inscrit dans l'opération plus vaste d'évaluation des programmes de TESG dans tous les établissements d'enseignement collégial qui les dispensaient en 1993-1994.

Les rapports d'auto-évaluation, dûment adoptés par le conseil d'administration du Collège ont été préparés conformément au Guide spécifique fourni par la Commission¹. En raison du retard à remettre le rapport d'auto-évaluation du programme d'AEC, la Commission a dû procéder à deux visites de l'établissement, une première (DEC), le 16 mars, et une deuxième (AEC), le 24 mai 1995². Ces visites se sont avérées très profitables en ce sens qu'elles ont pu compléter, sur un certain nombre d'éléments importants, les informations contenues dans les rapports d'auto-évaluation. La Commission désire souligner la clarté des rapports et la bonne collaboration manifestée par les personnes rencontrées – direction, professeurs, élèves – lors des visites. Elle remercie le Collège de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse des rapports d'auto-évaluation soumis par le Collège, complétée par les principales constatations issues des visites qu'elle y a effectuées. Il présente les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation de chaque programme selon les six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études - Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*, Québec, août 1994, 48 p.
 2. Les comités visiteurs étaient formés de madame Louise Chené, commissaire (DEC et AEC), madame Brigitte Guy, présidente de l'Association des services de garde en milieu scolaire (DEC), M. Richard Moisan, professeur au Collège de Sherbrooke (AEC), madame Danièle Pelletier, professeure au Cégep de Saint-Jérôme (DEC et AEC), M. Bruno Poelhuber, conseiller pédagogique au Collège Laflèche (DEC) et de M. Étienne Tétrault, secrétaire de la Commission, à titre d'observateur (DEC). Lors des visites, les comités étaient assistés de M. Denis Savard, agent de recherche à la Commission.

Évaluation du programme conduisant au DEC

Description du programme

Le Cégep du Vieux Montréal offre le DEC en *Techniques d'éducation en services de garde* (322.03) depuis 1983. L'implantation du programme répondait aux besoins nouveaux suscités par les changements sociaux influençant la famille et son contexte. Aujourd'hui, le réseau des services de garde est encore relativement récent. Il continue à se développer dans l'esprit d'atteindre les standards de qualité qui sont attendus de lui par les utilisateurs. Le Cégep du Vieux Montréal se montre attentif aux développements des services de garde et il vise à continuellement ajuster son programme pour répondre aux besoins particuliers de la région métropolitaine.

Le programme est conçu autour d'une approche humaniste. Il propose un processus de formation progressif assurant l'acquisition des compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) essentielles au travail dans les services de garde à l'enfance. La composante disciplinaire de la formation est dispensée par une équipe de seize enseignantes³, treize à temps plein et trois à temps partiel. L'équipe d'intervenantes est soucieuse de former des éducatrices qui contribueront au développement de services de qualité et à l'avancement de la profession.

Le programme de *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) s'inscrit dans la famille des Techniques humaines. Au Cégep du Vieux Montréal, cette famille compte aussi les programmes de Techniques d'intervention en loisir, de Techniques de travail social et de Techniques d'éducation spécialisée. Les programmes de cette famille constituent un des axes de développement du Cégep qui a, d'ailleurs, adressé une demande officielle au ministère de l'Éducation en vue d'un relèvement de ses admissions dans les programmes d'Éducation spécialisée et de Techniques d'éducation en services de garde.

À l'automne 1994, les programmes de la famille des Techniques humaines ont recueilli 42 % de l'ensemble des demandes d'admission à l'enseignement professionnel au Cégep. Tous les élèves admis dans ces programmes le sont au premier tour du SRAM. Entre 1991 et 1994, l'effectif du programme de TESG avoisinait les deux cents inscriptions. Cet effectif était constitué à plus de

3. Dans ce texte, le féminin est utilisé de façon générique pour désigner les deux genres sans discrimination.

90 % de filles inscrites à temps complet. Typiquement, les étudiantes étaient âgées entre 18 et 22 ans⁴.

Résultats de l'évaluation

L'évaluation réalisée par la Commission l'amène à reconnaître que le programme de DEC en *Techniques d'éducation en services de garde* (322.03) dispensé au Cégep du Vieux Montréal est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission désire souligner particulièrement la philosophie de formation qui assure la cohésion des professeurs et la cohérence du programme, de même que la compétence et l'engagement des enseignantes et la valeur de leurs interventions pédagogiques.

Pour chacun des critères retenus, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, une recommandation, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Ce critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail.

À l'instar du programme ministériel, le programme a comme objectif principal de former des éducatrices qui travaillent auprès des enfants dans les garderies, dans les services de garde en milieu scolaire, en milieu familial, dans les haltes-garderies et les jardins d'enfants. Il vise à remplir certaines attentes particulières relatives aux différents types de familles et aux clientèles présentant des besoins spéciaux. Le Cégep se préoccupe notamment de l'aspect multiculturel de la clientèle qu'il dessert.

Les responsables du programme tirent leur connaissance des attentes et des besoins du marché du travail par différents moyens, tels la participation à des colloques, à des stages en entreprise, la consultation dans le milieu, la collaboration avec les lieux de stage de même que l'information recueillie auprès des diplômées. La Commission reconnaît les efforts faits par le Cégep pour

4. Cégep du Vieux Montréal (1995). *Auto-évaluation du programme : Techniques d'éducation en services de garde (322.03)*. Service des études, Montréal : p. 3.

identifier les attentes et les besoins du marché du travail. Elle note cependant le caractère informel de ces démarches et *suggère* au Cégep de les rendre plus systématiques. La Commission souligne aussi la préoccupation du Cégep de maintenir son programme à jour et de l'adapter à la réalité vécue dans la région métropolitaine. La Commission croit, par ailleurs, que des efforts devraient être faits pour ouvrir le programme à des types de services de garde qu'il couvre moins actuellement comme, par exemple, la garde en milieu familial.

Les données de la Relance indiquent que l'insertion des diplômées dans un emploi permanent relié s'effectue rapidement, de façon satisfaisante et dans une proportion très élevée (91 % en 1993-94)⁵. Les diplômées se disent généralement satisfaites ou très satisfaites de leur formation et elles reconnaissent son adéquation aux tâches qu'elles accomplissent dans leur milieu de travail⁶. La Commission note l'attention qui est portée à la relance des diplômées et la qualité des outils utilisés à cette fin.

Le Cégep reconnaît la pertinence des objectifs généraux du programme ministériel. L'importance à accorder au quatrième objectif, qui concerne la gestion d'un service de garde, suscite cependant quelques réserves. Le Cégep, qui couvre cet objectif de façon minimale, préférerait que cette dimension soit abordée de façon plus extensive lors de sessions de perfectionnement destinées aux éducatrices ayant à leur acquis quelques années d'expérience. Toutefois la Commission estime que l'ouverture attendue vers la garde en milieux scolaire et familial contribuera à rehausser l'importance à accorder à l'atteinte de cet objectif de gestion.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

La mise en oeuvre de la composante disciplinaire du programme repose sur une conception bien définie et partagée du développement de l'enfant, conception que l'on pourrait décrire schématiquement comme humaniste et globale en vertu de laquelle l'acquisition d'apprentissages s'effectue de manière ludique, selon un principe de bien-être, dans un contexte de vie chaleureux,

5. Ibidem, p. 22.

6. Ibidem.

stimulant et sécuritaire. Tous les aspects de la composante disciplinaire (des objectifs aux instruments d'évaluation en passant par les méthodes pédagogiques) ont été soigneusement analysés et systématiquement façonnés en vue de traduire pleinement la conception initiale du programme. Des modifications y ont été apportées en vue de favoriser l'intégration et la transférabilité des apprentissages, de situer les compétences dans des cadres plus généraux, de contextualiser les contenus ou de les intégrer à des processus plus dynamiques ou plus conformes à une conception globale du développement de l'enfant.

La Commission considère que la cohérence observée dans la composante disciplinaire constitue un des points forts de la mise en oeuvre de ce programme. La Commission souhaite que ce haut niveau de cohérence puisse se diffuser aux autres composantes du programme. Elle *suggère* donc au Cégep d'établir des mécanismes de concertation propres à assurer une véritable approche programme auxquels participeraient des représentants de la formation générale et des disciplines contributives.

L'articulation des cours respecte une gradation dans l'acquisition et dans l'approfondissement des apprentissages. Cette articulation est établie de manière à maintenir constants les liens entre la théorie et la pratique. La séquence de cours fait l'objet de fréquentes discussions entre enseignantes et avec les étudiantes. À l'intérieur de la séquence retenue, le premier trimestre est consacré à des activités d'acquisition et à un stage de sensibilisation, les deuxième, troisième et quatrième trimestres assurent l'acquisition et l'approfondissement, alors que les cinquième et sixième trimestres sont orientés vers l'intégration des apprentissages.

De façon générale, la Commission reconnaît la logique et l'adéquation de la séquence retenue. Elle questionne cependant l'opportunité et l'ampleur du stage du premier trimestre. Avant d'entreprendre ce stage, les étudiantes ne reçoivent qu'une préparation minimale à l'occasion d'un premier trimestre reconnu comme crucial pour le cheminement scolaire et par surcroît bien pourvu quant à la charge de travail. De par sa situation et son format, ce stage destiné à éprouver le sérieux du choix vocationnel risque de pousser à l'abandon des étudiantes qui auraient persévéré dans le programme avec une meilleure préparation.

La pondération ministérielle est généralement respectée dans les activités d'apprentissage. La responsabilité de déterminer la nature et la somme des travaux revient aux enseignantes qui s'inspirent de critères clairement identifiés par le département. La Commission relève avec intérêt les critères qui sont appliqués dans le choix des travaux.

La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Le choix des méthodes pédagogiques est discuté en réunion départementale. Les méthodes pédagogiques sont sélectionnées en vue de s'adapter aux caractéristiques de l'effectif étudiant⁷, de favoriser les liens théorie-pratique et de permettre l'intégration des apprentissages et l'atteinte des objectifs. Par exemple, les caractéristiques des étudiantes appellent l'utilisation de méthodes axées sur l'expérimentation, la manipulation et la contextualisation des notions et des concepts. Ainsi, sont mises de l'avant des méthodes variées et adaptées qui correspondent aux préoccupations exprimées.

Les plans des cours sont acceptés en réunion départementale⁸ et les enseignantes qui ont la charge d'un même cours ou d'un même stage se concertent pour employer des méthodes identiques. La pertinence des méthodes pédagogiques est vérifiée empiriquement par le recours à une double évaluation de l'enseignement : orale, au milieu de la session et écrite, à la fin du trimestre.

La Commission reconnaît le soin particulier apporté par le Cégep dans le choix et l'utilisation des méthodes pédagogiques. Elle apprécie l'adéquation de ces méthodes, leur variété, les modes par lesquels elles sont sélectionnées, la concertation vécue dans leur application et leur validation continue par le recours à l'évaluation de l'enseignement.

Les mesures d'aide à l'apprentissage et à la persévérance sont nombreuses, mais centralisées au niveau de l'institution. Il n'existe pas à proprement parler de mesure formelle de ce type qui soit spécifiquement dédiée au programme de TESG. Toutefois, des mesures comme le recours fréquent à l'évaluation formative constituent en quelque sorte des pratiques préventives d'aide à l'apprentissage. Une technicienne en travaux pratiques est à la disposition des étudiantes pour les aider dans la préparation et dans la rédaction de leurs travaux. Les enseignantes dépistent les élèves en difficulté, les rencontrent et, le cas échéant, les dirigent vers les services d'aide institutionnels.

7. Dossiers scolaires antérieurs plutôt faibles, effectif en majorité jeune et sans expérience de travail, pluralité d'adultes retournant aux études, lacunes aux plans de l'expression et de l'affirmation de soi.

8. Ces plans de cours ont, incidemment, fait l'objet d'une analyse des services pédagogiques institutionnels qui en ont attesté la qualité.

L'absence de locaux permettant des rencontres individuelles ne facilite pas l'aide et le suivi pédagogiques individuels.

La Commission reconnaît les ressources considérables investies par l'institution dans l'aide à l'apprentissage. Cependant, les faibles taux de persévérance et de diplomation observés dans le programme soulèvent des doutes quant à leur efficacité auprès des étudiantes du programme de TESG. La concertation limitée entre le département et les services d'aide institutionnels restreint le potentiel d'efficacité des mesures d'aide instaurées de part et d'autre. La Commission *suggère* donc au Cégep de réaliser dans les meilleurs délais ses actions envisagées, soit d'améliorer la concertation entre le département et les services d'aide institutionnels et de constituer une banque de données informatisée qui permette de mesurer la pertinence des mesures prises, leur efficacité et leur incidence sur la persévérance et la réussite scolaire.

Les enseignantes démontrent une préoccupation évidente d'assurer un encadrement et un suivi constants des étudiantes. Tant les résultats de questionnaires d'évaluation que la visite de la Commission ont permis de constater que la grande disponibilité des enseignantes est non seulement reconnue, mais appréciée des étudiantes.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les procédures d'évaluation et de perfectionnement; l'équipement et les ressources financières.

La Commission n'hésite pas à qualifier d'excellente l'équipe d'enseignantes oeuvrant au département de TESG. Elle relève chez ces professeurs leur implication professionnelle, relais de leur engagement social, leur adhésion à une vision commune et dynamique de la formation et leur détermination à promouvoir leur secteur d'activité. Ces traits sont autant de liens qui cimentent ce département en une cohésion qui se traduit dans la pratique par la cohérence dans l'action et la transmission de valeurs senties aux apprenantes. La Commission reconnaît la compétence de ces enseignantes, leur motivation, leur disponibilité, leur grande polyvalence, leur connaissance du milieu du travail et leur souci de se perfectionner. Le personnel de soutien, une technicienne en travaux pratiques et une éducatrice à demi-temps, est qualifié. Il collabore étroitement avec l'équipe d'enseignantes pour assurer une utilisation maximale des ressources.

La Commission considère que la qualité et la quantité des ressources physiques constituent une autre force du programme. Un laboratoire de travaux pratiques, la matériathèque, est mis à la disposition des étudiantes qui peuvent, d'une part, consulter une abondante documentation tant écrite qu'audiovisuelle et, d'autre part, se familiariser avec de multiples jeux et jouets classifiés de façon systématique. Une salle d'observation attenante à un jardin d'enfants permet l'étude des différentes dimensions pratiques du travail d'éducatrice.

Le programme peut compter sur une banque de 247 lieux de stage qui couvrent autant de milieux de garde recevant des enfants âgés de six mois à douze ans. Tout en reconnaissant que le nombre de milieux de stage est impressionnant, la Commission n'en invite pas moins le Cégep à développer des stages dans des milieux moins représentés comme la garde en milieu familial. Par ailleurs, la Commission invite le Cégep à combler la lacune relevée dans le rapport d'auto-évaluation concernant le manque de locaux de rencontre et de supervision⁹.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs.

Le Cégep possède un plan de recrutement élaboré à la suite d'un sondage produit par une firme privée. Ce plan inclut différentes activités comme la publication d'un prospectus, la visite des écoles secondaires, la visite du Cégep, des conférences sur certains programmes d'études, l'accueil des conseillers d'orientation ainsi qu'une opération *Portes ouvertes*.

Le Cégep dit admettre un effectif présentant des dossiers scolaires plutôt faibles. Cependant, les données du fichier CHESCO montrent que les nouveaux inscrits en TESH au Cégep du Vieux Montréal ne seraient pas plus faibles qu'ailleurs. Leur cote de réussite au secondaire est équivalente ou même légèrement supérieure à celle de l'ensemble du réseau¹⁰. Au département, les activités

9. Ibidem, p. 207.

10. MEQ, DGEC (1993). *Fiches signalétiques d'indicateurs sur les cheminements scolaires au collégial (4^e édition)*. Cahier 1 : *Collèges du réseau public*. Québec : p. 80. MEQ, DGEC (1993). *Fiches signalétiques d'indicateurs sur les cheminements scolaires au collégial (4^e édition)*. Cahier 3 : *Collèges du réseau public*. Québec : p. 13.

d'intégration des nouvelles étudiantes se limitent à une rencontre avec la coordonnatrice du programme et à une activité d'accueil organisée par les étudiantes de deuxième année. Cela n'est peut-être pas suffisant.

Comme tout ce qui touche la cohérence de la composante disciplinaire, l'évaluation des apprentissages découle d'une démarche d'analyse rigoureuse. Cette analyse garantit la congruence¹¹ des mesures et l'adéquation des instruments en regard des objectifs évalués, tant dans les cours que dans les stages. Les activités d'évaluation sont fréquentes, diversifiées et adaptées. Ces évaluations dépassent la simple mesure des connaissances pour toucher aussi l'intégration des savoirs, les habiletés supérieures, les compétences et les attitudes. L'utilisation judicieuse qui est faite de l'évaluation formative et sommative permet, à la fois, d'intégrer l'évaluation à l'enseignement et de parvenir à un jugement valide quant à l'atteinte des objectifs.

Divers mécanismes sont mis en place pour garantir la précision et l'équité des évaluations. Les instruments de mesure sont choisis en collégialité, les exigences sont équivalentes entre les groupes d'un même cours et les enseignantes se partagent les corrections. La Commission relève la qualité des pratiques d'évaluation des apprentissages ayant cours dans la composante disciplinaire du programme.

Sur le plan de l'efficacité du programme, le Cégep reconnaît d'emblée que «...peu d'étudiantes complètent leurs études dans le temps requis...[et que]...l'efficacité du programme, sous l'angle de la réussite et de la diplomation, est faible.¹²» De fait, 17,3 % des étudiantes de la cohorte de 1989 ont obtenu leur diplôme après trois ans; ce pourcentage s'établit à 36,0 % cinq ans après l'inscription en TESG¹³.

11. Congruence : correspondance entre un attribut et la partie d'un instrument de mesure qui prétend mesurer cet attribut (qualité, attitude, connaissance, habileté, comportement, etc.). Legendre, R. (1993). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^e édition. Guérin, éditeur Ltée.

12. Cégep du Vieux Montréal (1995). *Auto-évaluation du programme : Techniques d'éducation en services de garde* (322.03). Service des études, Montréal : p. 219.

13. Données compilées à partir des tableaux XXIV et XXV de la page 219 du rapport d'auto-évaluation.

Pourtant, les étudiantes semblent bien réussir les cours de la composante disciplinaire et ceux des disciplines contributives¹⁴. Selon l'API responsable du cheminement scolaire, «[en situation de dossiers scolaires faibles], les cours de formation générale tiennent une place importante dans les échecs, les abandons et le manque de motivation.¹⁵» Pour expliquer les faibles taux de diplomation observés dans le programme, le Cégep identifie cinq facteurs : 1. les exigences [minimales] de l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE)¹⁶; 2. la faiblesse des dossiers scolaires à l'admission; 3. la méconnaissance des exigences de la profession; 4. l'hétérogénéité des groupes dans les cours de Psychologie; 5. les choix pédagogiques du premier trimestre. Le Cégep attribue la plus grande part d'influence de la faible efficacité de son programme aux trois premiers facteurs qui échappent à son contrôle.

Globalement, la Commission reconnaît la justesse de l'analyse faite par le Cégep concernant l'efficacité de son programme : les taux de diplomation sont faibles et les explications avancées paraissent valables. Mais sont-elles suffisantes? La Commission rappelle que les exigences de l'Office des services de garde à l'enfance sont les mêmes pour tous et que, avec des dossiers scolaires à l'admission qui ne sont pas plus faibles qu'ailleurs, les taux de diplomation de ce programme se retrouvent en deçà de l'ensemble du réseau. En conséquence, la Commission invite le Cégep à ne pas sous-estimer l'impact des facteurs sur lesquels il exerce un certain contrôle et elle lui *suggère* d'explorer, outre celles qu'il avance déjà, certaines voies susceptibles d'amener une amélioration dans l'efficacité de son programme. Il pourrait s'agir d'une sélection plus rigoureuse des candidates, d'une meilleure stratégie d'intégration des nouveaux inscrits, de l'application de méthodes pédagogiques encore plus adaptées aux élèves à risque, de l'allègement du premier trimestre, de la préparation du premier stage ou de meilleures mesures d'aide et de suivi des élèves.

14. Les pourcentages de réussite ont avoisiné ou dépassé les 90 % durant la période comprise entre les sessions d'automne 89 et d'hiver 92 (Ibidem, Tableau XVIII, p. 144). Aucune statistique n'est fournie concernant uniquement les étudiantes de TEGS. Les statistiques apparaissant au Tableau XVIII touchant les étudiants de TEGS et de programmes connexes présentent des taux de réussite variant entre 67 à 85 % (Ibidem).

15. Ibidem, p. 221.

16. Le Cégep rapporte que les normes de l'Office des services de garde stipulent que «1 éducatrice sur 3 doit posséder un DEC ou une AEC accompagnée de 3 années d'expérience précédemment ou ultérieurement acquise, ou en cours d'acquisition. Sauf pour les garderies et les garderies en milieu familial, il n'existe aucune réglementation ». Cégep du Vieux Montréal(1995). *Auto-évaluation du programme : Techniques d'éducation en services de garde (900.94)*. Service des études, Montréal, p. 4.

Face à la demande de relèvement de l'effectif scolaire total autorisé que le Cégep a adressée au ministère de l'Éducation, la Commission est d'avis que la faiblesse actuelle de l'efficacité du programme justifie difficilement un tel relèvement et elle *suggère* au Cégep de mettre en place des mesures aptes à améliorer la persévérance et la réussite scolaire avant d'admettre plus d'étudiantes.

Depuis l'implantation du programme, les finissantes ont systématiquement l'occasion d'émettre leur opinion sur l'ensemble de la formation reçue lors des dernières rencontres du Séminaire de synthèse. En 1994, la compilation des commentaires recueillis à cette occasion indique que, en général, les étudiantes ont apprécié leur formation de même que l'appui et le soutien apportés par les enseignantes¹⁷.

La gestion

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Depuis les trois dernières années, les collaborations entre le département et les instances administratives du Cégep ont conduit à la réalisation de plusieurs activités : l'identification des qualifications requises pour enseigner en TESG, la réflexion concernant la séquence des cours, l'implantation de cette séquence, son évaluation, la mise sur pied d'une structure de concertation interdépartementale, le suivi de la politique départementale d'évaluation des enseignements, le suivi des plans de cours, le suivi de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et l'élaboration des encadrements départementaux et des processus de gestion. La Commission croit qu'en s'appuyant sur ces réalisations, le Cégep peut dès maintenant établir les mécanismes de concertation propres à assurer une véritable approche programme en TESG.

La Commission a constaté le souci hautement pédagogique qui règne à tous les échelons de la hiérarchie du Cégep. Ce souci de pédagogie s'exprime à travers le dynamisme affiché par la direction des études, la compétence et le travail du personnel de planification-coordination et dans la cohésion et la rigueur de l'administration départementale.

17. Cégep du Vieux Montréal (1995). *Auto-évaluation du programme : Techniques d'éducation en services de garde* (322.03). Service des études, Montréal : pp. 222-223.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme de DEC en *Techniques d'éducation en services de garde* (322.03) offert au Cégep du Vieux Montréal. La qualité de cette mise en oeuvre s'appuie sur la cohésion qui s'établit autour de la philosophie de formation, sur la cohérence du programme, la compétence et l'engagement des enseignantes, la valeur des interventions pédagogiques, le climat relationnel harmonieux entre les élèves et les enseignantes, la richesse des ressources matérielles, l'adéquation des pratiques d'évaluation et la qualité de l'encadrement pédagogique et de la gestion.

La Commission invite aussi le Cégep à poursuivre sur la voie de la qualité en apportant à son programme de DEC les améliorations et les correctifs concernant les points suivants : la systématisation des moyens d'identification des attentes et des besoins du marché du travail, le renforcement de l'approche programme, la concertation entre les différentes mesures d'aide et de suivi et l'amélioration des taux de persévérance et de diplomation.

Évaluation du programme conduisant à l'AEC

Description du programme

Le Cégep du Vieux Montréal offre l'attestation d'études collégiales en *Techniques d'éducation en services de garde* (900.94) depuis 1983. Ce programme a été implanté en même temps que le DEC dans le contexte décrit précédemment¹⁸. Le profil de formation de l'attestation a été conçu par l'équipe d'enseignantes du DEC autour de la même approche humaniste. Le programme d'AEC tend à répondre aux attentes spécifiques du milieu du travail de la région métropolitaine et à préparer les étudiantes à intervenir auprès des enfants et auprès des parents présentant des caractéristiques particulières. Ce programme propose un processus de formation visant l'acquisition des compétences essentielles à toutes les intervenantes oeuvrant en services de garde qui accueillent des enfants âgés de 0 à 12 ans. En 1993-94, la majorité des cours de la composante disciplinaire ont été dispensés par deux enseignantes pleines charges/année et par huit chargées de cours.

Les attestations sont offertes sous deux formes différentes. Elles sont données en cours du soir à la formation continue et selon une formule intensive, relevant du secteur de la formation aux entreprises. En formation continue, les cours sont dispensés aux trimestres réguliers d'automne et d'hiver. L'effectif de l'AEC en formation continue se compose principalement de trois types d'étudiantes : des éducatrices déjà en emploi devant compléter leur formation pour se conformer à la réglementation de l'OSGE, des travailleuses occasionnelles dans des services de garde qui désirent stabiliser leur situation d'emploi et des personnes en processus de réorientation de carrière ou en voie de tenter un retour sur le marché du travail.

Les formations intensives se donnent d'après des formules diversifiées. La durée de ces formations, allant de 31 à 50 semaines, varie en fonction de la source de financement. Les formations de durée plus longue permettent l'introduction de certains cours destinés à faciliter le retour aux études. Les étudiantes des AEC intensives sont généralement des prestataires de l'assurance-chômage ou des bénéficiaires de l'aide sociale qui participent à un programme gouvernemental d'aide à l'employabilité.

18. Supra, page 3.

Durant la période couverte entre les trimestres d'automne 1991 et d'hiver 1994, l'effectif des programmes d'AEC est passé de 69 à 103 inscriptions à temps plein, alors que le nombre d'inscrits à temps partiel passait de 267 à 202¹⁹. Au Cégep du Vieux Montréal, le département de TESG est le seul département de la famille des Techniques humaines à offrir un programme d'attestation d'études collégiales.

Le rapport d'auto-évaluation remis par le Cégep s'ouvre sur un préambule qui traite de la difficulté de parvenir au développement d'une formation de qualité dans le contexte actuel de l'éducation en services de garde. Ainsi, les conditions d'admission au programme d'attestation auraient changé drastiquement au cours des dernières années. Autrefois, l'AEC était conçue comme un perfectionnement destiné à une clientèle d'éducatrices non diplômées possédant au moins (ou près de) trois années d'expérience de travail. Maintenant, ce programme est ouvert à toute personne dont l'expérience en services de garde se limite à 35 heures de présence rémunérée ou bénévole ou, dans bien des cas, sans aucune expérience. De complément de formation qu'elle était, l'AEC tend à devenir une formation initiale accréditant des éducatrices plus ou moins bien préparées qui concurrencent les diplômées du DEC sur le marché du travail.

Résultats de l'évaluation

L'évaluation réalisée par la Commission l'amène à reconnaître que le programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* dispensé au Cégep du Vieux Montréal est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus, notamment en ce qui a trait à la qualité du personnel enseignant de même qu'à la cohérence et à l'intégration qui prévalent dans sa mise en oeuvre.

La Commission a retenu les mêmes critères, sous-critères et modalités d'évaluation que pour le programme conduisant au DEC. Pour chacun, elle expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

19. Cégep du Vieux Montréal (1995). *Auto-évaluation du programme : Techniques d'éducation en services de garde (900.94)*. Service des études, Montréal : p. 5.

La pertinence du programme

Dans l'ensemble, le programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* rencontre les objectifs généraux du ministère de l'Éducation. L'objectif principal de ce programme est de «former des éducatrices qui travaillent auprès des enfants de 0-12 ans, et ce, dans les différents types de milieux de garde soit : des garderies, des services de garde en milieu scolaire, des services de garde en milieu familial, les haltes-garderies et les jardins d'enfants.²⁰» Cependant, certains cours proposés par le Ministère ont été modifiés de manière à mieux couvrir tous les groupes d'âge dans les interventions théoriques et pratiques²¹. Les témoignages recueillis lors de la visite amènent la Commission à penser que, malgré les ajustements apportés, le programme demeure, encore, trop centré sur la petite enfance (2 à 5 ans).

Le programme vise à répondre aux particularités des milieux de garde de la région métropolitaine. Différents moyens sont mis en oeuvre pour connaître les attentes et les besoins du marché du travail comme la participation à des colloques et le recueil d'informations lors de consultations ou de supervision des stages. Cette collecte d'information s'effectue sur une base informelle et le Cégep recueille principalement son information en provenance de son bassin de milieux de stage. La Commission *suggère* donc au Cégep de systématiser sa collecte d'information en tenant mieux compte de l'ensemble du marché du travail.

Les diplômées du programme parviennent à se trouver un emploi relié à leur formation six mois après leur diplomation dans 90 % des cas en formation continue et pour 70 % d'entre elles en formation intensive. Les diplômées de la formation continue considèrent, à 95 %, que la formation reçue est adéquate pour répondre aux besoins de l'emploi qu'elles occupent²².

Pour les prochaines années, le Cégep anticipe une hausse de la demande de formation en raison de l'augmentation prévisible du nombre de places dans les milieux familial et scolaire, du fort taux de roulement de personnel et de l'obligation faite de former le personnel des garderies. Le programme

20. Ibidem, p. 8.

21. Il s'agit des cours *L'animateur et l'enfant*, *L'enfant en milieu de garde* et *L'enfant et l'apprentissage*.

22. Statistiques de la formation continue : ibidem, pp. 10 et 11. Statistiques de la formation aux entreprises: ibidem, p. 15.

d'AEC répond donc à un besoin pressant de main-d'oeuvre en préparant les diplômées à exercer l'essentiel des tâches du travail d'une éducatrice en services de garde.

Conçu à l'origine comme un perfectionnement pour éducatrices déjà en emploi, le programme d'AEC a graduellement acquis une mission de formation initiale. Dans la pratique, les missions respectives des deux programmes d'AEC et de DEC se superposent de plus en plus. Pour le Cégep cependant, «les objectifs et les contenus du programme ministériel apparaissent minimaux en regard du travail que les éducatrices doivent accomplir en milieu de garde.²³» Ainsi, le nombre de cours prévus au programme est jugé insuffisant pour permettre de couvrir adéquatement tous les domaines du développement de l'enfant. De même, les exigences actuelles pour intervenir en milieu de garde sont jugées beaucoup trop minimales et propres à dévaloriser la profession. Le Cégep affirme sa conviction que le DEC demeure la formation initiale la plus pertinente pour satisfaire aux besoins du milieu et que la mission de l'AEC devrait continuer d'être celle d'une formation d'appoint pour les personnes oeuvrant déjà en milieu de garde.

L'ambiguïté résultant de l'évolution de la mission du programme d'AEC imprègne l'ensemble du rapport d'auto-évaluation présenté par le Cégep. Cette ambiguïté se trouve à la source de plusieurs des commentaires et insatisfactions qui y sont exprimés. Les responsables du programme paraissent avoir adopté la stratégie qui consiste à enrichir l'attestation, à la limite du possible, de façon à tenter de combler les nombreuses lacunes identifiées. Vue comme formation initiale, l'attestation ne sera, à leurs yeux, jamais plus qu'un modèle réduit, qu'un ersatz du DEC.

La Commission souligne que le Cégep contribue lui-même, par ses nombreuses offres de formation tant à temps plein qu'à temps partiel, à la reconnaissance publique de la suffisance de l'AEC comme formation initiale. Devant les nombreuses appréhensions relevées au rapport d'auto-évaluation concernant la mission de l'attestation, la Commission recommande au Cégep

de clarifier la spécificité des missions respectives qu'il assigne à ses programmes de DEC et d'AEC en Techniques d'éducation en service de garde.

Si le Cégep considère que l'attestation correspond en réalité à un programme de perfectionnement, il lui revient alors d'en limiter l'admission à ceux à qui il s'adresse effectivement.

23. Ibidem, p. 19.

La cohérence du programme

Le programme mis en oeuvre reprend l'essentiel du programme ministériel avec certaines modifications mineures ou majeures apportées à onze des treize cours prévus²⁴. Ces modifications visent à rendre le programme plus conforme à la vision de formation adoptée au Cégep, à favoriser la progression des acquis, à permettre l'établissement de liens plus solides entre la théorie et la pratique, à mieux adapter les contenus à la réalité du milieu du travail et à faciliter l'atteinte des objectifs. Lorsque la situation le permet, des cours facilitant le retour aux études sont dispensés²⁵.

La Commission trouve particulièrement intéressants l'ajout de ces cours ainsi que les modifications apportées aux objectifs et aux contenus des cours optionnels.

Le programme forme un tout hautement intégré et cohérent. En vertu des liens étroits qui unissent l'ensemble des intervenantes du DEC et de l'AEC, ce dernier programme se trouve intégré à l'ensemble plus large de la formation en éducation en services de garde du Cégep. La philosophie commune aux deux programmes et les considérations d'ordre pratique qui s'y rattachent permettent de déduire une structure de cours dont la cohérence paraît parfaitement démontrée.

La séquence de cours projetée identifie des préalables absolus, des préalables relatifs, des cours co-requis et des cours jumelés. En principe, cette séquence devait faciliter l'acquisition, l'approfondissement et la synthèse des apprentissages. En pratique, elle s'avère très rigide dans son application. Elle est difficile à respecter étant donné, notamment, le cheminement intermittent des étudiantes à temps partiel et les contraintes imposées par les organismes subventionnaires²⁶.

24. Le Cégep est d'avis que, même avec les modifications apportées, la durée de formation des AEC intensives est insuffisante pour assurer l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des contenus ainsi que l'atteinte des objectifs du programme.

25. Les cours suivants sont énumérés : *Français d'appoint* (crédité), *Méthodologie et techniques d'apprentissage* (crédité), *Connaissance de soi et des autres* (non crédité), *Études supervisées* (non crédité), *Stage de sensibilisation en milieu de garde* (non crédité), *Technique de recherche d'emploi* (non crédité).

26. Par exemple, au sujet de la durée des études des étudiantes à temps partiel, le Cégep déclare : «...il faut préciser qu'il est impossible pour une étudiante de terminer en deçà de 5 sessions, si l'on veut respecter les préalables et un cheminement cohérent.» Ibidem, p. 138.

La Commission rappelle que le souci d'équivalence entre les offres de formation ne nécessite pas obligatoirement l'uniformisation de toutes les composantes du programme. Une certaine souplesse peut s'établir qui, sans altérer le principe d'équivalence, peut s'avérer bénéfique pour le programme. Conséquemment, la Commission *suggère* au Cégep d'assouplir sa structure de programme et d'établir des séquences de cours qui correspondent mieux, à la fois, aux caractéristiques de l'effectif admis et aux contraintes des organismes subventionnaires.

D'autre part, la Commission s'interroge sur la quantité et la nature des travaux personnels exigés des élèves. Par exemple, la charge de travail décrite au rapport d'auto-évaluation²⁷ contient une portion importante de lectures personnelles qui semble à première vue exagérée. La Commission *suggère* au Cégep de vérifier la conformité de la charge de travail effectivement exigée avec ce qui est prévu à la pondération ministérielle et d'apporter, si nécessaire, les ajustements requis.

La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiantes

Les méthodes pédagogiques sont choisies en fonction de critères précis se rapportant aux caractéristiques de la population étudiante, aux liens à établir entre la théorie et la pratique, à l'intégration des apprentissages et à l'atteinte des objectifs. Les méthodes pédagogiques utilisées tiennent également compte de l'autonomie des étudiantes adultes, de leur expérience personnelle et de l'insécurité résultant d'un retour aux études. Le rapport d'auto-évaluation énumère les méthodes variées et adaptées qui sont utilisées pour satisfaire les critères de sélection retenus.

Le comité visiteur a apprécié le compte rendu du rapport, mais c'est lors de la visite, en présence des enseignantes, qu'il a pu apprécier pleinement la justesse des choix effectués, la qualité et l'efficacité des méthodes employées ainsi que le savoir-faire qui préside à leur application. Les enseignantes du programme ont impressionné le comité par leur capacité à instaurer, par des moyens divers, un climat d'apprentissage détendu certes, mais efficace surtout.

Les chargées de cours, qui ne reçoivent de rémunération que pour les leçons dispensées, font, en pareille situation, preuve d'un investissement professionnel peu commun par leur participation active

27. Ibidem, pp. 54 à 59.

aux assemblées départementales, leurs efforts de cohésion dans l'action pédagogique, la disponibilité qu'elles accordent aux étudiantes et les activités de perfectionnement qu'elles-mêmes suscitent²⁸.

Les plans de cours sont adoptés en assemblée départementale. Les cours font l'objet d'une évaluation écrite de la part des étudiantes et les enseignantes peuvent obtenir un encadrement du département à la suite de ces évaluations. En formation continue, un Service d'aide pédagogique individuel destiné à faire mieux comprendre le processus de formation est offert aux étudiantes. En formation intensive, selon la provenance du financement, les étudiantes peuvent bénéficier d'une phase d'intégration incluant des cours facilitant le retour aux études. Les formations intensives se déroulent sous la coordination d'un conseiller pédagogique qui joue également le rôle de soutien auprès des participantes.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Le programme compte sur une équipe d'enseignantes qualifiées et en nombre suffisant pour répondre aux besoins du programme. La Commission a pu vérifier la compétence, la polyvalence, le dynamisme et l'intensité de l'engagement professionnel qui habitent ces enseignantes. Ces dernières parviennent à établir avec leurs étudiantes un lien relationnel harmonieux basé sur la responsabilisation, la disponibilité, le respect mutuel et la qualité des interventions.

La Commission note que la qualité du personnel enseignant constitue assurément une des grandes forces du programme évalué. Ce personnel est choisi avec soin d'après des critères clairement identifiés à l'intérieur d'une Politique de sélection du personnel. La Commission souligne aussi la force des liens de concertation qui existent entre le département de TESG et le Service d'éducation aux adultes, de même qu'entre les enseignantes du DEC et celles de l'AEC.

Aucun personnel de soutien n'est affecté spécifiquement au programme d'AEC. Les étudiantes de l'AEC n'ont qu'un accès limité à la matériathèque et au jardin d'enfants du Cégep. Le rapport d'auto-évaluation fait état de certaines lacunes sur le plan des locaux spécialisés, principalement à la formation intensive. Le Cégep considère que les ressources matérielles affectées au programme ne répondent que partiellement aux besoins. La Commission encourage le Cégep à améliorer la situation.

28. Les activités de perfectionnement les plus suivies par ces enseignantes ont été *Apprentissage et enseignement, Mesure et évaluation, Le stage comme méthode d'enseignement* et *Intervention pédagogique*.

Le programme d'AEC dispose de la même banque de lieux de stage que le DEC, ce qui permet de couvrir l'éventail des besoins de formation quant aux groupes d'âges touchés.

L'efficacité du programme

En formation continue, le recrutement des étudiantes s'effectue via l'offre de cours publiée dans le prospectus du Service d'éducation aux adultes. En formation intensive, le Cégep constitue son effectif à partir d'achats de formation provenant principalement de programmes d'aide à l'employabilité²⁹. De façon générale, les conditions d'admission sont un diplôme d'études secondaires (DES) (ou une formation jugée suffisante), un intérêt pour le domaine de l'éducation des enfants et (dans les meilleurs des cas) un minimum de 35 heures de présence ou de bénévolat en milieu de garde. Le Cégep vérifie aussi la maîtrise de la langue française, mais les organismes recruteurs ne sont pas tenus de considérer cette dernière donnée.

Les conditions d'admission, jugées minimales, font que plusieurs étudiantes débutent leur formation sans aucune expérience de travail avec des groupes d'enfants. Le Cégep paraît très préoccupé par l'offre de service à des clientèles hétéroclites et peu préparées. Les choix que la recommandation de la Commission l'amèneront à faire quant à la mission de son programme d'AEC sont susceptibles de rendre le Cégep plus apte à imposer ses exigences à l'admission.

Le programme respecte la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Cette Politique «privilégie un processus d'évaluation orienté vers l'atteinte d'objectifs d'apprentissage qui tienne compte du développement global de la personne.³⁰» Les fonctions sommative et formative de l'évaluation sont intégrées aux activités d'apprentissage à l'intérieur desquelles elles sont judicieusement mises à profit.

La Commission relève la qualité de la planification et des pratiques d'évaluation ayant cours dans la composante disciplinaire du programme. L'évaluation des apprentissages, telle qu'appliquée dans les cours et dans les stages, suit une démarche rigoureuse générant des activités d'évaluation fréquentes, diversifiées, adaptées et propres à fournir un jugement valide sur l'atteinte des objectifs. Divers mécanismes garantissent la précision des évaluations et assurent leur équité. Ainsi, plusieurs

29. FME Employabilité, ALFEPAC, Achats directs (c.e.i.c.), AUTOFINANCÉS.

30. Ibidem, p. 62.

modalités d'évaluation sont choisies, élaborées et appliquées en équipe. Les exigences sont équivalentes entre les groupes d'un même cours. Une part d'au moins 50 % est attribuée à la contribution individuelle dans les travaux d'équipe.

Les taux de diplomation des étudiantes inscrites à temps plein en formation intensive oscillent autour des 70 % dans les programmes ALFEPAC (68,30 %), Achats directs (74,14 %), et Autofinancés (66,67 %). Ces taux se révèlent plus faibles au programme FME (41,75 %)³¹. En formation continue, le Cégep n'a pas été en mesure de fournir des statistiques sur la diplomation. Les correctifs à cette lacune apparaissent toutefois à la liste des actions envisagées.

La satisfaction vis-à-vis de la formation reçue est mesurée à l'aide d'un questionnaire rempli par les finissantes. Ces finissantes sont d'avis que les cours théoriques sont très liés à la réalité des milieux de garde. Elles se disent aussi très satisfaites des stages et du séminaire d'intégration³².

La gestion

Dans les faits, le suivi du programme a été assuré par la Direction adjointe à l'éducation des adultes, la responsable départementale de *Techniques d'éducation en services de garde* pour l'éducation des adultes et la coordination de l'enseignement, sous la supervision des services pédagogiques. Ainsi, plusieurs activités relatives à la gestion du programme ont été conduites en collaboration avec l'assemblée départementale au cours des trois dernières années : l'élaboration des qualifications requises pour enseigner en TESH, la mise sur pied d'une structure de concertation interdépartementale avec la discipline Psychologie, le suivi de la politique départementale d'évaluation de l'enseignement, et l'évaluation de cet enseignement, le suivi des plans de cours, l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages ainsi que l'élaboration des encadrements départementaux et des processus de gestion.

La Commission souligne le souci de cohérence et de concertation qui existe entre les responsables de l'éducation des adultes, l'assemblée départementale et les services pédagogiques. La Commission souligne aussi les liens très étroits qui sont établis entre les programmes de DEC et d'AEC. Ainsi, la coordination du programme est assurée par une enseignante permanente de

31. Ibidem, pp. 135 à 137.

32. Ibidem, p. 141.

l'enseignement ordinaire qui est dégagée pour assumer cette responsabilité. Ces liens étroits facilitent la réalisation d'équivalences entre les cours, l'encadrement et le soutien des enseignantes à la leçon.

Conclusion

La Commission reconnaît la valeur de la mise en oeuvre du programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* dispensé au Cégep du Vieux Montréal. La mise en oeuvre de ce programme bénéficie grandement des points suivants : son intégration à l'ensemble de la formation technique d'éducation en services de garde (DEC-AEC) offerte au Cégep, sa cohérence interne, la compétence de son personnel enseignant ainsi que l'adéquation de ses méthodes pédagogiques et de ses pratiques d'évaluation.

Au-delà de ces aspects de qualité, la Commission invite néanmoins les responsables du programme à apporter une attention particulière à certains éléments plus problématiques du programme d'AEC comme la clarification de sa mission, l'identification des besoins de formation et l'adaptation du programme aux besoins exprimés.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Cégep a informé la Commission des actions qu'il a prises ou qu'il entend prendre pour améliorer ses programmes de *Techniques d'éducation en services de garde*.

Suites à l'évaluation du DEC

Le Cégep entend, comme suggéré par la Commission, systématiser sa collecte de données concernant les attentes et les besoins du marché du travail. Un instrument à cet effet sera élaboré au cours de la session d'automne 1995.

Le Cégep a reçu favorablement la suggestion de la Commission visant à établir des mécanismes de concertation propres à assurer une véritable approche programme en TESH auxquels participeraient des représentants de la formation générale et des disciplines contributives. Dès le trimestre d'hiver 1995, un Comité de programme a été mis sur pied pour rendre plus formels les échanges qui existaient déjà entre les départements de TESH, de psychologie et de sociologie. Le Cégep s'engage aussi à établir une démarche de concertation plus opérationnelle avec la formation générale au cours de l'année 1995-96.

Concernant l'efficacité des services d'aide aux élèves, la Commission a émis la suggestion d'améliorer la concertation entre ces services et le département de TESH. Depuis l'automne 1995, le Cégep a mis sur pied une session d'accueil et d'intégration qui réunit sous une même coordination l'ensemble des services offerts aux étudiants. Cette mesure vise à permettre une meilleure cohésion des interventions et assurer la circulation de l'information entre la coordination et les départements. Le département de TESH participe à cette session, ce qui lui permet d'harmoniser ses mesures de dépistage, de soutien et de suivi avec celles de l'institution.

Le Cégep espère que les diverses mesures qu'il a mises en place et celles qu'il s'appête à instaurer contribueront à rehausser l'efficacité de son programme comme le lui suggère la Commission. Parmi les mesures déjà instaurées, on compte l'établissement d'un comité de programme, l'amélioration de la concertation dans les mesures d'aide à l'apprentissage et certaines modifications aux décisions d'admission. Le Cégep compte aussi réexaminer l'organisation pédagogique de son programme.

Suites à l'évaluation de l'AEC

En réponse à la suggestion de la Commission de vérifier la conformité à la pondération ministérielle de la charge de travail exigée des élèves, le Cégep s'engage à procéder, au cours de l'année 1995-96, à une analyse des exigences liées aux travaux personnels et à effectuer, au besoin, les ajustements requis.

Le Cégep se montre, par ailleurs, très réceptif à la recommandation de la Commission à l'effet de clarifier la spécificité des missions respectives qu'il assigne à ses programmes de DEC et d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde*. Sa réflexion sur le statut de l'AEC, déjà bien amorcée lors de l'auto-évaluation, s'est continuée depuis ce temps. Le Cégep réaffirme donc la mission première de l'AEC comme programme de perfectionnement pour les personnes oeuvrant déjà en milieu de garde. Ce programme fera prochainement l'objet d'une révision qui devrait éliminer les ambiguïtés relevées dans sa mise en oeuvre. La révision envisagée devrait incidemment amener des modifications aux décisions d'admission dès l'automne 1996.

La Commission souhaite recevoir au moment opportun un rapport faisant état des réalisations du Collège relativement à la recommandation qu'elle lui a adressée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président